



Enquêtes de recensement de la population

205 954 habitants en Guyane au 1^{er} janvier 2006

Au 1^{er} janvier 2006, 205 954 personnes résident en Guyane. La croissance démographique se poursuit à un rythme soutenu résultant à la fois d'un fort excédent naturel et d'un solde migratoire positif. Cet essor démographique est particulièrement marqué dans l'Ouest guyanais. Après cinq années de collecte, les premiers résultats tirés de la nouvelle méthode de recensement de la population en cours depuis 2004 peuvent être établis.

Une croissance de la population dynamique portée par une forte natalité

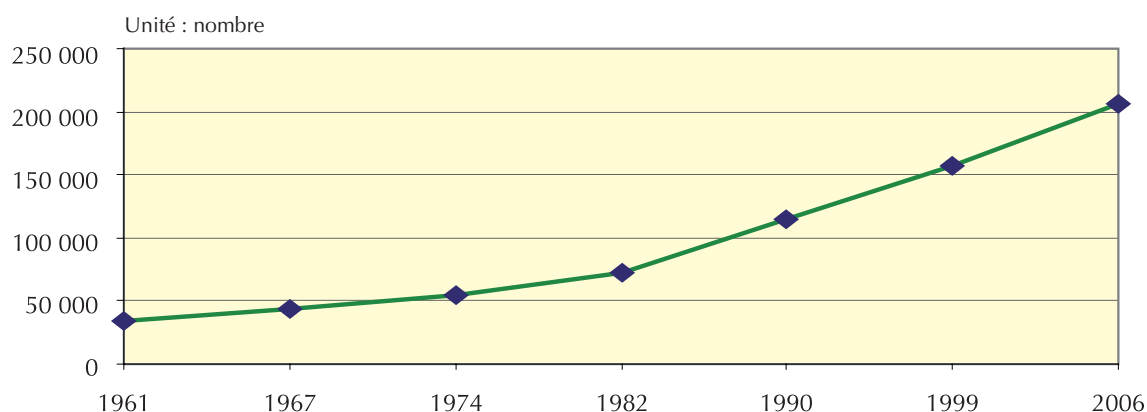
Depuis le dernier recensement de la population de 1999, 50 000 personnes supplémentaires habitent en Guyane, soit un taux de croissance de la population de 4 % par an. Avec ce taux record, la Guyane a la plus forte croissance démographique des régions françaises, suivie par la Corse (+1,7 % par an) et la Réunion (+1,5 % par an). La tendance observée entre 1990 et 1999, avec une croissance de 3,6 % par an, s'est donc amplifiée et la dynamique démographique engagée depuis les années 60 est confirmée. L'excédent des naissances sur les décès contribue à hauteur

de deux tiers à l'augmentation de la population (soit 2,6 % par an). Le tiers restant est dû au solde migratoire apparent ¹ (1,3 % par an). La contribution du solde naturel à la hausse de la population a diminué par rapport à la période 1990-1999 où elle représentait trois quarts de la croissance démographique.

La Guyane reste toutefois la région où l'évolution de la population due au solde naturel est la plus forte, viennent ensuite la Réunion (+1,4 % par an) et la Guadeloupe (+1 % par an).

Fort dynamisme de la croissance

Évolution de la population de la Guyane depuis 1961



Source : Insee, Recensements de la population

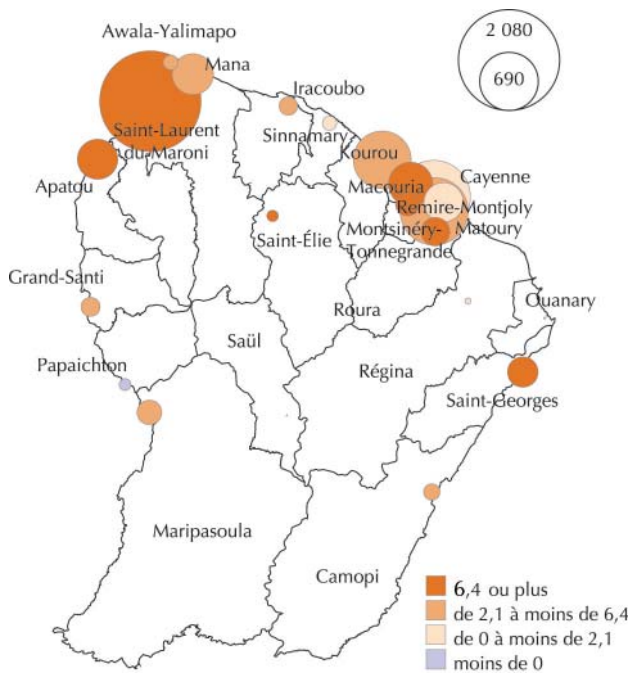
¹ Voir le mode de calcul en page 4



Les communes de Guyane gagnent des habitants

Évolution annuelle de la population des communes de Guyane entre 1999 et 2006

Unité : nombre



Source : Insee, Recensement de la population

Parmi les 22 communes de Guyane, 19 ont une population qui augmente entre 1999 et 2006.

Les cinq communes les plus peuplées de Guyane ont plus de 10 000 habitants et concentrent 75 % de la population sur 9 % du territoire.

À Cayenne, Kourou et Remire-Montjoly, la progression démographique est largement imputable à l'excès des naissances sur les décès. À Matoury et Saint-Laurent-du-Maroni, les contributions à la croissance de la population, du solde naturel comme du solde migratoire apparent, sont équilibrées. Ce sont les deux grandes communes qui progressent le plus vite.

Saint-Laurent-du-Maroni se distingue par une croissance particulièrement élevée. La population de la sous-préfecture augmente chaque année d'un peu plus de 8 % et 16 % des Guyanais y résident. En comparaison, Cayenne, le chef lieu du département, concentre près de 30 % de la population de la Guyane mais a un rythme de croissance quatre fois moins élevé.

Ouanary (86 habitants) et Saül (158 habitants), communes les moins peuplées de la région, ont une population en légère diminution par rapport à 1999. Papaïchton (1 456 habitants) perd 200 habitants entre 1999 et 2006.

Forte concentration de la population dans les grandes communes

Les quinze communes les plus peuplées de Guyane

Unité : nombre et part et évolution en %

Commune	Population 2006	Part de la population régionale	Évolution annuelle 1999-2006
Cayenne	58 004	28	2,0
Saint-Laurent-du-Maroni	33 707	16	8,4
Matoury	24 583	12	4,5
Kourou	23 813	12	3,2
Remire-Montjoly	17 736	9	1,9
Mana	7 837	4	5,3
Macouria	7 799	4	6,4
Apatou	5 923	3	7,2
Maripasoula	4 507	2	3,1
Saint-Georges	3 419	2	7,2
Grand-Santi	3 351	2	2,4
Sinnamary	3 069	1	1,4
Roura	2 942	1	7,4
Iracoubo	1 899	1	4,2
Montsinéry-Tonnegrande	1 812	1	8,3

Source : Insee, Recensement de la population



Une croissance à la périphérie de Cayenne

Chaque année, la ville de Cayenne gagne 2 % d'habitants sous le seul effet d'un nombre de naissances supérieur à celui des décès. Le solde migratoire apparent y est proche de zéro sur la période 1999-2006. Dans le même temps, Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnegrande ont des taux de croissance supérieurs à 6 % par an dus largement à leur attractivité.

L'agglomération de Cayenne s'inscrit dans une logique de périurbanisation caractérisée par des populations quittant les centres urbains pour aller vivre dans les zones périphériques. Le même phénomène est en cours dans les agglomérations pointoise et foyalaise alors qu'en France métropolitaine, la croissance est de retour dans les villes-centres.

L'Ouest guyanais plus dynamique

La population des trois zones d'emploi de Guyane augmente à un rythme soutenu entre 1999 et 2006. Toutefois, en particulier dans la zone de Cayenne, ce rythme est inférieur à celui de la période 1982-1999.

La zone d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni se démarque par un taux de croissance annuel (6,5 %) plus de deux fois supérieur à celui des zones de Cayenne et Kourou (3,1 %). Ce dynamisme démographique est porté d'abord par Saint-Laurent-du-Maroni, Mana et Apatou.

Grâce à un fort accroissement naturel et aux arrivées plus nombreuses que les départs, la zone d'emploi de Saint-

Laurent-du-Maroni concentre désormais 28 % de la population régionale contre 24 % en 1999. Dans le même temps, le poids de la zone de Cayenne a tendance à diminuer. Elle concentre 58 % de la population régionale en 2006 contre 61 % en 1999. La zone d'emploi de Kourou reste stable autour de 14 %.

Hugues HORATIUS-CLOVIS

Essor démographique dans les trois zones d'emploi

Population des zones d'emploi de Guyane

Unité : nombre et évolution en %

	Population 2006	Évolution annuelle 1999 - 2006		
		totale	due au solde naturel	due au solde migratoire
ZE Cayenne	118 613	3,1	2,1	1,0
ZE Kourou	29 204	3,1	2,8	0,3
ZE Saint-Laurent-du-Maroni	58 137	6,5	3,8	2,7
Guyane	205 954	4,0	2,6	1,4

Source : Insee, Recensements de la population

Les trois zones d'emploi de Guyane

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Les communes de Guyane sont réparties dans trois zones d'emploi :

- Cayenne : Régina, Cayenne, Macouria, Matoury, Saint-Georges, Remire-Montjoly, Roura, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Camopi.

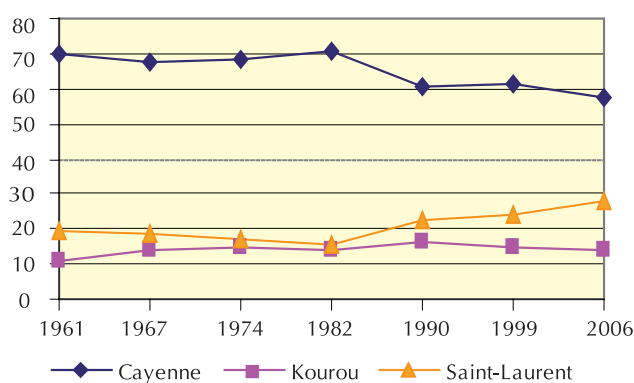
- Kourou : Iracoubo, Kourou, Sinnamary, Saint-Elie

- Saint-Laurent : Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Saül, Maripasoula, Grand-santi, Apatou, Awala-Yalimapo, Papaïchton

La zone de Saint-Laurent gagne des parts de marché

Le poids des zones d'emploi en Guyane

Unité : en %



Source : Insee, Recensements de la population



Pour comprendre ces résultats

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Avec cette méthode de recensement, les populations légales de toutes les collectivités territoriales et de toutes les circonscriptions administratives seront publiées annuellement. La population se réfère à la même année pour toutes les communes afin de préserver l'égalité de traitement entre elles. Fin 2008, les populations légales de chaque commune, qui prennent effet au 1er janvier 2009, sont calculées par référence à l'année du milieu du cycle 2004-2008, c'est-à-dire au 1er janvier 2006.

Les chiffres de population sont ceux de la population légale municipale. C'est la population statistique comparable à la population sans double compte des précédents recensements. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus dans les établissements pénitentiaires de la commune. Elle exclut la population comptée à part.

Solde migratoire apparent, solde naturel

La population d'un territoire varie en raison d'événements « naturels » (naissances et décès) ou migratoires (entrées et sorties).

Elle vérifie l'égalité suivante :

$$\text{Variation totale de la population} = \text{solde naturel} + \text{solde migratoire}$$

où le solde naturel est égal à la différence des naissances et des décès et le solde migratoire à celle des entrées et des sorties.

Cependant, les termes de l'égalité ne sont pas observés de façon homogène :

- la variation totale de la population est mesurée par différence des populations entre deux recensements. Elle comporte des imprécisions tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité).
- le solde naturel est bien connu à travers les chiffres de l'État-Civil.
- le solde migratoire est, quant à lui, estimé, indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel.

En conséquence, ce solde migratoire est altéré des imprécisions sur la variation totale de population.

Le solde migratoire est donc qualifié d'« apparent » afin que l'utilisateur garde en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache. Ce solde apporte néanmoins une information appréciable et précoce sur la dynamique de population des territoires.

Bibliographie

« La population légale des communes - 63 235 568 habitants au 1er janvier 2006 », Insee Première n° 1217, janvier 2009.

« Recensement de la population de 2006 - La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », Insee première n° 1218, janvier 2009.

« Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007
Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », Insee Première n° 1219, janvier 2009.

« Le bilan démographique 2008 - Plus d'enfants, de plus en plus tard », Insee Première n° 1220, janvier 2009.

La population légale de toutes les communes et circonscriptions administratives est accessible sur Insee.fr à la rubrique « Le recensement de la population ».